

M. ROGERS: Le choix d'aucun terrain n'est encore décidé.

SALLE D'EXERCICE DE KAMLOOPS.

M. OLIVER demande:

1. Des soumissions ont-elles été reçues pour la construction d'une salle d'exercice militaire à Kamloops (C.-A.)?
2. Dans l'affirmative, quels sont les noms des maisons qui ont soumissionné?
3. L'entreprise a-t-elle été adjugée?
4. Dans l'affirmative, à quel prix?
5. Quand commenceront ces travaux?

M. ROGERS:

1. Oui.
- 2, 3, 4 et 5. On est à reprendre les plans, et de nouveaux avis d'adjudication vont être lancés.

TAUX DE L'INTERCOLONIAL POUR LE TRANSPORT DE LA FARINE

M. SINCLAIR demande:

1. Quel était, avant le 10 octobre 1911, le taux exigé par le chemin de fer Intercolonial pour le transport d'un wagon de farine sur un parcours n'excédant pas dix milles?
2. Quel est aujourd'hui le taux exigé par le dit chemin de fer pour le transport de chaque wagon de farine sur un parcours n'excédant pas dix milles?

M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Sur un parcours d'au plus 5 milles, 3 cents par 100 livres; sur un parcours d'au plus 10 milles, 4 cents par 100 livres.
2. Sur un parcours d'au plus 5 milles, 3 cents par 100 livres; sur un parcours d'au plus 10 milles, 4 cents par 100 livres.

EMPLACEMENT DE LA SALLE D'EXERCICE DE VANCOUVER.

M. PROULX demande:

1. Une commission ou somme d'argent a-t-elle été payée par le ministère de la Milice et de la Défense à quelques personne ou personnes au sujet de l'achat du pâté 43. T. F. 246a, à Vancouver, pour y ériger une salle d'exercice militaire? Dans l'affirmative, à qui cette commission ou somme d'argent a-t-elle été payée, et quel en est le chiffre?
2. Quel montant a été payé à l'agent légal du ministère à Vancouver relativement au dit achat?

M. HUGHES:

1. Non.
2. Rien par notre département.

EMPLOI DE CH. A. BORIGHT ET DE F. S. BAKER.

M. BOIVIN demande:

1. M. Charles A. Boright est-il employé par le ministère des Douanes à Newport, Vermont?
2. Qui a recommandé sa nomination?
3. M. Frank S. Baker est-il employé par le même ministère?
4. Qui a recommandé sa nomination?

[M. Oliver.]

M. REID:

1. Oui.
2. Le ministre des Douanes.
3. Oui.
4. Le ministre des Douanes.

PERCEPTEUR DU REVENU DE L'INTERIEUR A SAINT-JEAN.

M. DEMERS demande:

1. Quel est le chiffre d'appointements du percepteur du revenu de l'intérieur à Saint-Jean (P.Q.)?
2. Le Gouvernement se propose-t-il de relever ce chiffre d'appointements et de le mettre mieux en rapport avec la cherté actuelle de la vie?

M. NANTEL:

1. Le chiffre d'appointements de François-Xavier Archambault, sous-percepteur du Revenu de l'intérieur (classe B) à Saint-Jean (P.Q.), division de Saint-Hyacinthe, est de \$900 par année.
2. Cette question est à l'étude, comme l'est celle de la rémunération de tous autres employés du Revenu de l'intérieur.

GRATIFICATIONS AUX VETERANS DE LA CAMPAGNE DES FENIANS.

M. BOURASSA demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de prolonger le délai établi par l'acte du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, 2 George V, chapitre 53, section 3, aux fins de permettre aux volontaires qui ont servi la couronne contre les invasions féniennes de 1866 et 1870 et qui n'ont pu profiter des dispositions de cet acte, avant le 31 décembre 1913, de toucher l'octroi voté de cent dollars?
2. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'amender le dit acte pendant la présente session, aux fins de donner droit à l'octroi de \$100 aux veuves des volontaires qui avaient droit au dit octroi et qui ne l'ont pas reçu?
3. Le Gouvernement a-t-il l'intention d'amender le dit acte aux fins de donner droit à l'octroi de \$100 aux conducteurs des voitures servant au transport des armes, munitions et vivres, et aux capitaines et matelots des bateaux qui ont transporté les officiers et les canons et munitions lors des expéditions de 1866-70?

M. HUGHES:

- 1 et 2. L'honorable député veut évidemment parler de la loi canadienne, votée par le parlement du Canada, et je lui dirai qu'il a été répondu à ces questions le 4 du mois courant.
3. Non.

M. MACDONALD demande:

1. Combien de demandes de gratifications de la part des volontaires qui ont servi lors des invasions féniennes n'ont pas encore été réglées dans le comté de Hants (N.-E.)?
2. Quelqu'un a-t-il été nommé par le ministère de la Milice pour recevoir ces demandes dans le comté de Hants?